



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Parcours d'autoformation scolarité inclusive

---

### Instruction du 22/09/2022 relative au Parcours d'autoformation scolarité inclusive de 7h00

**Division / Service**

**Bureau / Département**

CT ASH

Affaire suivie par : Stéphanie Lentz

Mél : [ash-academique@ac-creteil.fr](mailto:ash-academique@ac-creteil.fr)

---

Afin de renforcer et d'élargir son vivier de personnes ressources académiques et mieux répondre aux besoins exprimés sur le terrain un parcours d'autoformation « scolarité inclusive » de 7h00 est proposé aux IEN 1<sup>er</sup> degré, PERDIR, IEN ET/EG, IA- IPR de l'académie.

Les objectifs de ce parcours :

- S'approprier les fondamentaux de l'école inclusive ;
- Devenir un acteur conscient et engagé dans son pilotage ;
- Identifier les pistes de mise en œuvre dans son territoire.

Il vous est possible de vous inscrire cette année au module de 7h00 puis l'an prochain à celui de 58h00.

Vous trouverez en pièce-jointe le descriptif de la formation des 7h00.

Pour vous inscrire merci de faire parvenir à l'adresse suivante :

[ash-academique@ac-creteil.fr](mailto:ash-academique@ac-creteil.fr)

Votre nom, prénom, adresse mail académique, fonction et lieu d'exercice.

Pour le 29 septembre 2022

**Pour le recteur et par délégation,**

**Conseillère technique ASH**

**Signé**

**Stéphanie Lentz**